## المملكة المغربية Royaume du Maroc

المكتب الوطني المهني للحبوب و القطاني Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses

24/03/2025\_CDI\_DG\_2025\_307



ONICL/DC/SIE

Rabat, le

2 4 MARS 2025

## NOTE AUX IMPORTATEURS RELATIVE AU SYSTEME DE SOUTIEN A LA CONSTITUTION, PAR LES IMPORTATEURS, D'UN STOCK DE BLE TENDRE

Il est porté à la connaissance des importateurs que par Décision Conjointe du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, il a été décidé de mettre en place un système de soutien à la constitution, par les importateurs, d'un stock de blé tendre meunier et ce pour la période allant du 1er Avril au 31 décembre 2025.

Les modalités de mise en application de ce système feront l'objet d'une circulaire qui sera publiée par l'ONICL.

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES

Signé: BILAL HAJJOUJI

